assermentation, il demande si ses membres ne tenaient pas tous à ce que les témoignages soient donnés sous serment. Si la majorité des membres avaient décidé de poursuivre l'enquête sans assermentation, il aurait cessé de faire partie du comité.

Il soutient que les causes anglaises invoquées par l'hon. M. Blake ne s'appliquent pas, parce que, dans ces affaires, il s'agissait de corruption personnelle, alors que personne n'accuse le Premier ministre de corruption personnelle. Il affirme qu'il est du devoir du député de Shefford (l'hon. M. Huntington) d'aller défendre ses arguments devant la Commission.

Il relit la déclaration de l'hon. M. Blake au sujet du témoignage concernant le retrait de la lettre de sir George-Étienne Cartier. D'après lui, la lettre de M. Cartier avait été retirée, et non la lettre de M. Allan, comme l'avait affirmé l'hon. M. Blake. Il lit le témoignage de l'hon. sir John Macdonald et conclut que cela confirmait le fait que la lettre de M. Cartier avait été retirée. Le télégramme de l'hon. sir John A. Macdonald constituait la seule entente. Il a également lu le témoignage de sir Hugh Allan qui le confirmait.

Il fait référence au contrat entre sir Hugh Allan et les Américains, et il dit que sir Hugh Allan était le seul Canadien à avoir signé l'entente, tandis que d'après l'accusation, sir Hugh Allan et d'autres Canadiens avaient signé le contrat avec les Américains. Mais la preuve indique que les relations avec les Américains ont cessé avant octobre 1871, et ce n'est que trois mois plus tard que sir Hugh Allan a signé le contrat avec les Américains. D'après lui, le gouvernement n'a jamais consenti à donner le contrat à sir Hugh Allan, et même la compagnie de ce dernier y avait renoncé.

Les honorables députés d'en face se gargarisaient au sujet de l'opinion de la presse anglaise, mais l'histoire ne s'arrête pas là. La presse anglaise rejette peu à peu ses idées préconçues sur une foule de questions canadiennes. Qu'importe les attentes de sir Hugh Allan, il soutient qu'elles ne s'étaient pas réalisées et, par conséquent, en conclure qu'il y ait eu corruption, même en vertu de l'Acte sur les pratiques corrompues de l'Ontario, ne suffirait pas pour prouver qu'il avait eu l'intention de frauder.

Il cite un cas en Angleterre où deux hommes s'étaient tous deux présentés comme candidats à l'élection et avaient été élus. Le premier était un homme populaire et d'influence, mais pauvre. Le deuxième était riche, mais n'était pas un homme influent. Ce dernier avait financé la campagne électorale, et on a entamé une procédure de renvoi contre les deux pour fraude. On a accusé le candidat riche d'avoir acheté l'influence du candidat pauvre, mais le premier a juré que ce n'était pas ainsi, et on a par conséquent permis aux deux hommes de siéger en bonne et due forme au Parlement.

Il affirme que sir Hugh Allan et ses enfants seraient morts bien avant qu'ils ne puissent profiter du chemin de fer du Pacifique. Il admet avoir lui-même dépensé de l'argent pendant les élections, mais qu'il avait dû utiliser les mêmes moyens que ses adversaires pour se battre. Il a cité plusieurs élections qui se sont déroulées en Angleterre en vertu de la nouvelle loi, ainsi que les élections à la Chambre locale en Ontario, pour démontrer que les juges avaient conçu une échelle de dépenses, appliqué au moment des élections, et il a également cité les larges sommes d'argent dépensées qui ont été jugées légitimes, afin de démontrer que les dépenses électorales n'étaient pas seulement chose commune, mais même nécessaires. Il accuse ensuite les membres de l'opposition d'hypocrisie, puisque ceux-ci prétendaient être au-delà de tout reproche en dépit du fait qu'ils étaient eux-mêmes très dépensiers et sans scrupules.

Il cite une partie du discours du lord Derby, discours auquel le premier ministre a fait allusion hier soir, pour prouver l'hypothèse selon laquelle la contribution financière de sir Hugh Allan était minuscule comparativement aux contributions de particuliers en Angleterre. Ayant prouvé que le gouvernement n'avait aucune intention de frauder, il demande à la Chambre si celle-ci allait vraiment condamner le ministre pour une chose qui était répandue dans tous les autres partis. Bien sûr que non.

Il a affirmé que la Chambre pouvait s'attendre à ce que l'honorable membre de Shefford révèle à la Chambre et au pays la source qui l'a porté à faire ces accusations, avant que les députés qui occupent depuis longtemps les banquettes du Trésor soient évincés. Que les nouveaux aspirants fassent preuve de leur probité. Ils n'étaient pas prêts à faire table rase, à oublier tout ce qui avait été fait pour ce pays par les députés d'arrière-banc, comme l'avait demandé l'honorable membre pour Bruce-Sud (l'hon. M. Blake). Il dit aux honorables gentlemen de l'opposition que leur vote sur la question triompherait, et qu'il ne s'agissait pas seulement d'un vote de confiance de la part de leur parti, mais d'un vote triomphal de la majorité des députés. (Applaudissements ministériels.)

L'hon. M. LAIRD se lève aux grands applaudissements de l'opposition. Il dit que la Chambre sait fort bien que sa province ne faisait pas partie de la Puissance du Canada au moment où l'accusation a été portée. Cela met dans une situation difficile les membres de l'Île-du-Prince-Édouard, qui n'ont jamais voté ici, et à qui on demande maintenant de voter sur une question aussi importante. Mais, par contre, puisque les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard siègent maintenant à la Chambre à titre de membres du Parlement, il a dit que les autres députés seraient sûrement d'accord pour dire qu'ils trahiraient leurs électeurs et leur charge s'ils refusaient de voter sur la question. Quant à lui, il aurait bien préféré que les élections aient été reportées et qu'ils ne fassent pas partie de la Chambre au moment du vote sur cette question. Il aurait été fort heureux que la question ait été réglée avant le retour de la Chambre le 13 août.

Cependant, puisqu'ils sont en Chambre, ils se doivent d'étudier attentivement la question, et étant donné le sérieux de la chose, il dit qu'à son avis, le débat n'avait pas été à la hauteur de la question. Il a entendu beaucoup de députés faire des envolées oratoires et beaucoup de sophismes, et la conclusion du dernier intervenant (l'hon. M. Cameron) n'était pas appropriée. D'après lui, il fallait